



Retraites :

Cotiser à hauteur de ses moyens, bénéficier à hauteur de ses besoins

Parce que le « Dossier Retraites » mérite un front uni de tous les salariés, les organisations syndicales icaunaises s'engagent ensemble sur une plateforme revendicative qui permette à chacun de partir et vivre décemment en retraite.

Pour populariser cette plateforme et démontrer sa crédibilité, elles ont décidé d'animer ensemble des réunions publiques sur l'ensemble du département tout au long des mois de mai et juin 2010.

Elles vous invitent à participer nombreux à ces débats pour construire, avec vous, les retraites solidaires dont nous avons tous besoin.

La plateforme revendicative « Retraites »

- » **Le droit à la retraite à taux plein dès l'âge de 60 ans pour toutes et tous**, dans tous les régimes et sans autre condition que d'avoir une carrière « complète ».
Le choix de partir ou non en retraite dès l'âge de 60 ans doit appartenir au salarié et à lui seul
- » **L'intégration dans la carrière des périodes d'inactivité** comme la recherche d'un premier emploi, le travail à temps partiel non choisi, le chômage, la maladie, l'invalidité, la maternité, etc.
- » **Pour une carrière complète, aucune retraite inférieure au montant du SMIC net**
Cette mesure de justice sociale permettra de corriger, au moins en partie, les inégalités insupportables d'accès à l'emploi, de rémunération et de promotion dont souffre aujourd'hui un grand nombre de femmes.
- » **Un taux de remplacement du salaire net par la pension nette au minimum de 75 % pour une carrière complète de travail** quel que soit le régime de retraite, public ou privé.
- » **Ce taux de remplacement doit reposer sur l'ensemble des rémunérations** (toutes les primes, l'intéressement, la participation...) qui doit être soumis à cotisations patronales et salariales et constituer ainsi des droits pour la retraite.
- » **Des pensions revalorisées indexées sur les salaires.** Cela permet d'assurer la solidarité intergénérationnelle.
- » **Le retour, dans le secteur privé, au salaire moyen des 10 meilleures années** pour un juste calcul de la retraite ; et le maintien à la référence des 6 derniers mois pour le public.
- » **La réelle prise en compte des spécificités liées au travail, notamment en matière de pénibilité**, et cela dans le secteur public comme dans le secteur privé.

De même, la pension de réversion ne pourra pas être inférieure à 75% et les conditions d'attribution seront revues.

Tout au long des mois de mai et juin 2010, les organisations CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC et FAFPT vous invitent à participer aux réunions publiques pour débattre de leurs propositions communes (voir dates et lieux au verso)



Retraites :

Cotiser à hauteur de ses moyens, bénéficier à hauteur de ses besoins

Pour garantir la pérennité du système solidaire des retraites par répartition, les organisations syndicales icaunaises exigent que la question du financement des retraites soit traitée dans sa globalité

Le financement du système de protection sociale est basé sur des cotisations ; toute baisse ou augmentation des cotisations impacte donc fortement le financement des retraites.

Les 1ers leviers sur lesquels il est impératif d'agir sont donc l'emploi et les salaires.

- » Une politique de développement de l'emploi et de maintien des activités sur le territoire, la revalorisation du SMIC et l'augmentation des salaires, contribuerait à élever le pouvoir d'achat direct mais aussi à répondre aux besoins de financement des retraites !
- » Le système et le financement des retraites constituent bien un choix de société.

Les organisations syndicales exigent des financements à la hauteur des enjeux. Pour cela, elles proposent de :

- » **Prendre en compte la totalité de la valeur ajoutée de l'entreprise pour le calcul de la cotisation patronale.** Le taux variera en fonction de la part des salaires dans cette valeur ajoutée.
- » **Supprimer les exonérations de cotisations sociales et « aides à l'emploi » actuellement consenties aux entreprises,** indistinctement, quelles que soient leurs politiques d'emploi, de salaire, d'investissement productif, de recherche ou de développement et, ce, malgré aucun résultat tangible en matière d'emploi, bien au contraire !

En 2008, près de 31Mds € de cotisations (chiffre en augmentation de 13% chaque année depuis 4 ans) ont échappé au financement de la sécurité sociale. A comparer au fameux «trou» de 7,1 milliards d'euros en 2009...

- » **Instaurer une cotisation sur les revenus financiers des entreprises.**
- » **Reprendre l'augmentation des cotisations au fur et à mesure des besoins.**

Dans le cadre de nos propositions et une fois la réforme du financement telle que décrite plus haut engagée, nous préconisons d'augmenter les cotisations, celles prélevées sur la feuille de paie, comme celles versées directement par l'entreprise, au fur et à mesure de l'apparition de besoins supplémentaires de financement, afin de sécuriser totalement le droit à retraite pour toutes les générations.

D'ici 2040, le COR estime que notre revenu annuel progressera de 1,6% à 1,8% par an en moyenne, cette augmentation de cotisation ne compromettrait donc pas l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés.

Les organisations CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC et FAFPT de l'Yonne vous donnent rendez-vous pour débattre de leurs propositions communes :

- Le **11 mai** à 18h 30 à **Avallon**, salle Gouvenain
- Le **18 mai** à 18h30 à **Tonnerre**, salle polyvalente
- Le **25 mai** à 18h30 à **Auxerre**, salle Vaulabelle.
- Le **8 juin** à 18h30 à **Saint-Florentin**, salle Daulé
- Le **15 juin** à 18h30 à **Migennes**, salle de l'Armançon
- Le **22 juin** à 18h30 à **Sens**, salle Gambetta, au marché couvert